

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 18 octobre 2024****CONVOCATION**Date : 10 octobre 2024
Affichée le : 10 octobre 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 33
Présents : 26
Votants : 33
Pouvoirs : 7
Absent : 0**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**Affichée et mise en ligne le :
25 octobre 2024**DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi dix-huit octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS - M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – M. François DELAIS – M. Loïc LEBALLEUR – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Thierry MALHERBE – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON – M. Julien DOLFI – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS.**Absents représentés**Mme Gaëlle DEMARS Pouvoir à Mme Nathalie GEORGE-GOURET
M. François RAMPON Pouvoir à M. Alphonse PAGNON
Mme Virginie GRANTE Pouvoir à Mme Julita SALBERT
Mme Sophie GUILHAUME Pouvoir à Mme Claudine MORVAN
M. Rodolphe MIET Pouvoir à M. Julien DOLFI
Mme Cécile PIGNOL Pouvoir à Mme Virginie GRANTE
Mme Claudine MULLER Pouvoir à M. Edwin LEGRIS**Secrétaire de séance :** Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2024-10-08

OBJET : APPROBATION DES PROJETS LAUREATS DANS LE CADRE DU BUDGET PARTICIPATIF DE LA VILLE DE L'ISLE-ADAM – EDITION 2024.

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2023-12-26 du 15 décembre 2023 approuvant le règlement du budget participatif de la ville de L'Isle-Adam – Edition 2024.

Considérant que la commune a souhaité mettre en place une première édition de budget participatif afin de renforcer la participation citoyenne locale et mettre les habitants au cœur de l'action publique. Le conseil municipal, par délibération du 15 décembre 2023, a approuvé le règlement venant préciser les conditions et les modalités encadrant cette première édition du budget participatif. L'enveloppe dédiée à cette première édition s'élève à 80 000€.

Considérant que les habitants de la commune de L'Isle-Adam dès l'âge de 14 ans ont pu déposer du 1^{er} mars au 31 mai 2024 des projets d'investissement visant à l'amélioration du cadre de vie. A cette occasion 21 projets ont été déposés.Considérant qu'après études de faisabilité par le comité de pilotage, 13 projets ont reçu un avis favorable et ont été soumis à une consultation des adamois. Cette consultation a pris la forme d'un vote par les habitants de L'Isle-Adam, à partir de 14 ans, du 1^{er} au 15 Septembre 2024. Ils ont pu voter pour 2 Projets minimums et 4 projets maximums via la plateforme dédiée sur le site de la Ville ou en format papier via les urnes mises à disposition.

Considérant qu'à l'issue des votes 5 projets sont lauréats, pour un montant estimé de 40 900€.

Considérant que sur cette base financière et selon les estimations de coût des réalisations, les 5 projets lauréats seront réalisés en fin d'année 2024 ou en 2025 :

Nom du projet	Localisation	Coût estimé
Protection des berges des étangs de la Garenne	Les étangs de la Garenne - Berge gauche sur l'allée entre l'Avenue Paul Thoureau et la passerelle qui mène à la Garenne	9 000€
Mobilier urbain dans les parcs fermés	Parcs fermés - Parc du Château Conti - Parc du Prieuré	11 900€
Défibrillateurs autonomes (solaire)	Plaine des sports	5 000€
Sport immersif en ville	Allée Le Nôtre et partout en ville	10 000€
Trame verte pour les pollinisateurs (plantes mellifères)	La ville dans son ensemble	5 000€

Considérant qu'il s'agit de les valider à l'issue de cette consultation par un vote du Conseil Municipal.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** la réalisation des projets lauréats de la démarche de Budget participatif. Dans la limite d'une enveloppe totale de 80 000 euros, conformément aux crédits budgétaires inscrits pour 2024.
- **autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous actes et documents en relation avec la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,


 Le Maire,

Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance


Julita SALBERT